



## Conseil d'administration n°41 du 12 avril 2023 Procès-verbal

### Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire  
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire  
Madame Caroline Adoue-Bielsa, Conseillère Municipale déléguée

État :

Monsieur Michel Roussel, Directeur Régional des Affaires Culturelles  
Madame Marie Angelé, Conseillère aux Arts plastiques, DRAC Occitanie  
Monsieur Emmanuel Pidoux, Conseiller Musique, DRAC Occitanie

Toulouse Métropole :

Monsieur Gérard André, Vice-Président de l'isdatt, Vice-Président de Toulouse  
Métropole  
Madame Nina Ochoa, Conseillère métropolitaine

Collège des personnels enseignants :

Messieurs Yannick Callier, Etienne Cliquet,  
Mesdames Nathalie Bruyère, Danielle Petit-Armand, Christine Sibran, Martine  
Truong Tan Trung

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

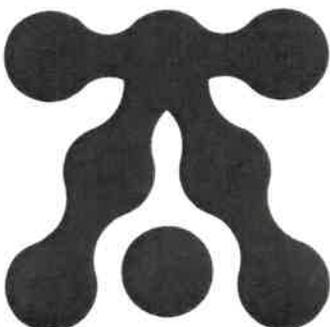
Madame Camille Ogor  
Monsieur Gaëtan Lille

Personnalité extérieure :

Monsieur Evan Rothstein

Invités :

Monsieur Alexandre Durand, Directeur Général de la culture, Ville de Toulouse  
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design  
graphique  
Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique  
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse  
Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du compte-rendu



### **Excusés :**

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut – pouvoir à M. Grass  
Monsieur Samir Hajije – pouvoir à Mme Adoue Bielsa  
Monsieur Jean-Paul Bouche – pouvoir à Mme Yardeni  
Monsieur Maxime Boyer – pouvoir à Mme Ochoa  
Madame Agathe Roby  
Monsieur Bruno Mikol – pouvoir à M. Roussel  
Monsieur Yann Chevallier  
Monsieur Jérôme Delormas  
Monsieur Alain Gonzalez

### **Ordre du jour :**

- Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 23 novembre 2022 et du 1<sup>er</sup> février 2023,

- Approbation des délibérations suivantes :

1. Budget primitif de l'exercice 2023
2. Demande de subvention de fonctionnement à l'État - Drac Occitanie
3. Demande de subvention de fonctionnement à Toulouse Métropole
4. Demande de subvention à l'État - Drac Occitanie pour l'adhésion 2023 à l'Université fédérale de Toulouse

Madame la Présidente ouvre la séance de ce conseil d'administration qui se tient en visioconférence à 17 h 30.

Nicole Yardeni propose d'approuver les comptes rendus des conseils d'administration du 23 novembre 2022 et du 1<sup>er</sup> février 2023. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Les délibérations à l'ordre du jour sont présentées.

### **Délibération n°344/2023 : Budget primitif de l'exercice 2023**

Nicole Yardeni indique que l'absence du directeur administratif et financier, ainsi que l'absence du directeur général font que le budget primitif ne pourra être détaillé.

Une substitution de ce budget primitif a été envoyée dans la journée, car il n'intégrait pas la dépense exceptionnelle de 131 000 € liée au départ d'Anne Dallant. Il est normal que cette dépense y apparaisse et que les tutelles la soutiennent.

Concernant les questions diverses reçues, elles rejoignent les interrogations des tutelles. C'est pourquoi une lettre de mission a été rédigée dans le cadre d'une demande d'audit sur la gestion financière et l'aspect organisationnel de l'isdaT. Le compte rendu sera présenté fin juin. Il s'agit d'une démarche essentielle, malgré un rapport de la Chambre Régionales des Comptes intéressant. De cette analyse, seront tirés les enseignements pour parvenir à une situation stable dans les années à venir. Sans cet audit, il serait difficile de donner des réponses aux questions qui ont été transmises. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir un regard extérieur.

Xavier Saint-Criq évoque l'absence de Jean-Philippe Piras, et Selena Gil, en charge de la gestion financière, qui auraient pu être conviés afin de répondre aux différentes interrogations.

Etienne Cliquet tient à saluer unanimement les hausses des subventions des tutelles dans le contexte actuel. Pour autant, la situation financière demeure inquiétante. Le budget tel qu'il est présenté pourrait apparaître comme une fiction s'il n'est pas tenu compte de la trésorerie actuelle de l'établissement, c'est la raison pour laquelle le plan de trésorerie avait été demandé. Ces propos s'appuient sur le travail effectué par le comité de lutte, dont voici un extrait transmis par l'intersyndicale : « depuis deux ans, le directeur administratif, en arrêt de travail depuis plusieurs semaines, a tenté d'alerter sur la situation budgétaire de l'isdaT au regard de décisions de la direction général qui apparait de façon de plus en plus manifeste qu'elle n'était pas soutenable. Ces alertes répétées de la part du directeur administratif et financier n'ont apparemment pas été écoutées et la mesure du danger mal évaluée. La situation financière de l'établissement était tout à fait saine de 2014 à 2020, ainsi qu'un rapport de la cour des comptes l'a établi. Il nous faut donc comprendre ce qu'il s'est passé depuis, d'autant qu'il en résulte un état généralisé de souffrance au travail dans l'ensemble des services de l'école. ».

Par ailleurs, Etienne Cliquet interroge sur la possibilité de communiquer le nom du cabinet d'audit.

Nicole Yardeni répond qu'il s'agit de Fidsud, qui est un cabinet externe qui fait partie d'un marché de la collectivité. En dehors de ce marché, ce type d'audit pourrait coûter 250 000 €. Elle précise avoir relu le rapport de la Cour des Comptes qui indiquait toutefois une certaine vulnérabilité des structures de type « EPCC ». Le rapport s'arrête avant les crises successives : pandémie, inflation, coûts énergétiques.

Par ailleurs, les alertes évoquées n'ont été rapportées auprès de Nicole Yardeni que lors du dernier trimestre 2022.

Gaëtan Lille invite le cabinet d'audit à se rapprocher du comité de lutte, car de nombreux éléments ont d'ores et déjà été récoltés.

Nicole Yardeni précise que le cabinet contactera l'ensemble des personnes concernées.

Un autre point important est évoqué, il s'agit de la nomination d'un ordonnateur en l'absence du directeur général et du directeur administratif et financier. Un nom sera communiqué en début de semaine prochaine.

Christine Sibrant pointe les dépenses du personnel telles que notées dans le budget, qui sont sous évaluées par rapport aux chiffres de 2022 et les évolutions naturelles. Par ailleurs, le montant de 10 000 € mentionné dans le budget et correspondant à la vente des livres, n'est pas garanti, tout comme les subventions demandées dans le cadre de Culture Pro.

Nicole Yardeni rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif, qui pourra évoluer suite à l'audit via une décision modificative.

Etienne Cliquet demande qui paiera cet audit.

Nicole Yardeni précise que compte tenu du coût, ce sera la collectivité qui le prendra en charge. Le cabinet est dans les marchés de la collectivité.

Michel Roussel salue la méthode. Il est nécessaire de voter ce budget afin d'être en conformité et d'éviter une mise sous tutelle. Quant à cet audit il permettra d'avoir un débat avec des éléments stabilisés. Il rappelle avoir assisté au débat d'orientation budgétaire et ne pas avoir vu d'alerte. L'audit permettra aussi de mettre en place un historique pour comprendre les responsabilités de cette situation. Par ailleurs, concernant les indemnités de la précédente directrice, une provision aurait dû être faite compte tenu du risque, et Michel Roussel s'étonne que cela n'ait pas été fait, car c'est l'établissement qui est condamné à payer et non les tutelles.

Concernant l'aide de 180 000 € consentie par l'État, il s'agit d'une subvention pérenne, qui correspond à 10 % de la dotation nationale. Il s'agit là d'un effort considérable.

Michel Roussel rappelle que les subventions attribuées dans le cadre de Culture Pro correspondent à des aides aux projets, donc si l'aide n'est pas attribuée, le projet de se fera pas.

Enfin, Michel Roussel salue la nomination prochaine d'un ordonnateur car à ce jour, l'intégralité des dépenses sont bloquées.

Francis Grass interroge sur la possibilité de disposer du compte administratif 2022.

Nicole Yardeni indique qu'il sera transmis d'ici fin juin. Elle remercie pour ces interventions et propose de passer au vote.

Pour : 17  
Contre : 4  
Abstention : 2

La délibération est approuvée.

#### Délibération n°345/2023 : Demande de subvention de fonctionnement à l'État – Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Il s'agit d'une demande de subvention pour le fonctionnement de l'isdaT à hauteur de 1 320 000 € (339 000 € pour le fonctionnement des unités art, design et design graphique, 605 000€ pour le fonctionnement des unités musique et danse, et 376 000 € pour la mise en œuvre du DNSPM).

Pour : 22  
Contre : 1

La délibération est approuvée.

Michel Roussel fait part de son incompréhension. Certains ont voté « pour » alors que les mêmes personnes ont voté « contre » lors de la délibération relative au budget. Il rappelle qu'il est aussi possible de s'abstenir car voter « contre » le budget primitif peut bloquer le fonctionnement de l'établissement. Tout le monde a conscience des difficultés actuelles mais il est nécessaire de voter ce budget.

Christine Sibran rappelle que cette position est due au manque de sincérité de certaines lignes budgétaires. Par ailleurs, les représentants ayant voté « contre » savaient que ce vote n'aurait pas d'impact du fait d'une majorité de votes favorables. Toutefois, il n'est pas possible de cautionner un budget approuvant une baisse de la masse salariale, et ainsi de possibles non remplacement de certains agents.

Gaëtan Lille défend aussi sa position et rejoint les propos de Christine Sibran sur certains chiffres qui interrogent.

#### Délibération n°346/2023 : Demande de subvention de fonctionnement auprès de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole se propose de verser une somme de 80 000 € à l'isdaT. Il y a donc lieu de présenter un dossier de subvention en ce sens.

Xavier Saint-Criq explique avoir voté « contre » pour la délibération précédente (345/2023) compte tenu de l'incertitude concernant la subvention Culture Pro. Toutefois, il votera « pour » cette délibération.

Nicole Yardeni rappelle les propos de Michel Roussel, à savoir que si la subvention n'est pas versée, le projet ne se fera pas, et redit que ce budget pourra subir des modifications si cela s'avère nécessaire.

Etienne Cliquet indique que les documents sont étudiés dans un délai assez court compte tenu des dates d'envois. Il fait part de sa reconnaissance pour l'aide apportée, et précise que les recherches des représentants sont effectuées dans un but constructif.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°347/2023 : Adhésion à l'Université fédérale de Toulouse Occitanie – Demande de subvention au Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

L'isdaT a adhéré à l'Université Fédérale de Toulouse Occitanie par association simple. Dans ce cadre la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie nous a fait savoir qu'elle financera le montant de cette adhésion pour 2023 soit 20000 €.

Il y a donc lieu de présenter un dossier de demande de subvention en ce sens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Nicole Yardeni remercie toutes les personnes qui ont œuvré au sein de l'établissement, ainsi que la direction générale de la culture pour leur soutien dans cette période compliquée pour de nombreuses institutions. Elle rappelle que le travail va continuer avec la nomination d'un ordonnateur et l'audit à venir.

Michel Roussel croit beaucoup en l'isdaT et en la méthode mise en place – nomination d'un ordonnateur, audit et équipes pédagogiques mobilisées – et réaffirme le soutien du Ministère de la Culture.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18 h 30.

La Présidente,



Nicole Yardeni **Site Daurade**  
5 quai de la Daurade 31000 Toulouse  
+33 (0)5 31 47 12 11 – [contact@isdat.fr](mailto:contact@isdat.fr)  
[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

